



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Chères Primes



Le changement de direction à la tête de l'ASP a permis d'obtenir ce que nous réclamions depuis des années : de la transparence sur la distribution des primes.

La DRH a rappelé que le volume total de primes 2014 avait bénéficié d'une rallonge et qu'en 2015 les enveloppes ont été ramenées plus près de la moyenne théorique ce qui implique une baisse mécanique de montant pour une majorité d'agents.

(NB : en 2014 le dépassement de l'enveloppe a représenté 125 €/agent. En 2015, il a baissé à 25€/agent).

La DRH nous a communiqué des tableaux comparatifs par direction (du siège et DR) et par cadre d'emploi (A, B, C, filières administrative et technique et statut unifié) pour les années 2014 et 2015.

Ces tableaux nous ont permis de constater objectivement les écarts de répartition entre directions et au sein d'une même direction entre catégories d'emploi, ainsi que la variabilité au sein d'un même groupe d'agent. Certains de ces écarts sont choquants quand une ou plusieurs catégories sont favorisées aux dépens d'autres et le Secrétaire Général nous a indiqué que son rôle n'est pas de décider des niveaux de primes de chacun, cela relevant des attributions des directeurs.

Le Secrétaire Général nous a soutenu que les écarts se réduiraient avec le RIFSEEP, la partie variable étant ramenée à 5% de l'enveloppe pour les SA (secrétaires administratifs) et à 10 % pour les attachés. Pour autant cela ne résout rien en ce qui concerne les autres groupes (Techniciens, IAE, Statut Unifié) et surtout la « fongibilité » appliquée entre les groupes par les directeurs.

Nous avons donc accueilli avec satisfaction la proposition d'impliquer les organisations syndicales dans la prochaine note de cadrage des primes 2016 et nous serons vigilants pour que la transparence et l'équité restent appliquées partout à l'ASP. Nous avons en outre une nouvelle fois plaidé pour une harmonisation du taux des primes spéciales à 1,20, pour les fonctionnaires de la filière technique, comme c'est déjà le cas à FAM.

Sur la mise en place du RIFSEEP qui remplace la PFR, même si la ligne IFSE est désormais inscrite sur les feuilles de paie, la direction ne sait ni quand ni comment cela sera réellement mis en œuvre au sein de l'ASP, elle attend les consignes du MAAF et de Bercy.